

# Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

## DOCUMENT D'INFORMATION ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À HUIT TERRITOIRES

### Réserves de biodiversité projetées :

- du lac Plétipi
- de la rivière de la Racine de Bouleau
- du lac Ménistouc
- du lac Berté
- Paul-Provencher
- du brûlis du lac Frégate
- de la vallée de la rivière Godbout

### Réserve écologique projetée :

- de la Matamec

RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD







# Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

## DOCUMENT D'INFORMATION ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À HUIT TERRITOIRES

### Réserves de biodiversité projetées :

- du lac Plétipi
- de la rivière de la Racine de Bouleau
- du lac Ménistouc
- du lac Berté
- Paul-Provencher
- du brûlis du lac Frégate
- de la vallée de la rivière Godbout

### Réserve écologique projetée :

- de la Matamec

RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD



## Équipe de réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs

### Rédaction et conception

Dominic Boisjoly, Marc-André Bouchard et André R. Bouchard

### Réalisation et coordination

Dominic Boisjoly

### Supervision

Christiane Bernard et Patrick Beauchesne

### Collaboration

Sophie-Hamel Dufour, André R. Bouchard, Marc-André Bouchard et François Brassard

### Collaboration de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord

Marilou Tremblay, Zara Dionne et Alain Gaudreault

### Soutien scientifique

Frédéric Poisson

### Cartographie

Sophie Benoît et Yves Lachance

### Mise en pages

Yves Lachance

### Mention de sources

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

### Révision linguistique

Maryse Gaouette, Les Traductions Atout

## Référence bibliographique

Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Document d'information Consultation publique portant sur l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit aires protégées projetées de la Côte-Nord : *la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi, la réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau, la réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc, la réserve de biodiversité projetée du lac Berté, la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher, la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate, la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout et la réserve écologique projetée de la Matamec*, 2011, 166 p.

## Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
978-2-550-63414-0 (version imprimée)  
978-2-550-63415-7 (PDF)

## Sigles et acronymes

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CCEQ : Centre de contrôle environnemental du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

CRÉ : Conférence régionale des élus

DPÉP : Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

DRAE : Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de la Côte-Nord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Faune Québec : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

LCPN : Loi sur la conservation du patrimoine naturel

LEMV : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

UAF : Unité d'aménagement forestier

UGAF : Unité de gestion des animaux à fourrure

PASAP : Plan d'action stratégique sur les aires protégées

## Définitions

### Aire protégée

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, une aire protégée se définit comme « une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation »<sup>1</sup>.

Au Québec, il existe 23 statuts d'aires protégées, dont 14 sont gérés par le MDDEP (réserve aquatique, réserve de biodiversité, réserve écologique, réserve naturelle, habitat floristique, paysage humanisé et parc national)<sup>2</sup> en vertu de la LCPN entrée en vigueur le 19 décembre 2002, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) adoptée en 1989 et de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) adoptée en 1977. Le site géologique exceptionnel (SGE) est un statut relevant de la Loi sur les mines. Bien qu'il n'en existe aucun en ce moment, certains SGE pourront être reconnus comme aire protégée.

### Cadre écologique de référence<sup>3</sup>

Système de classification, de cartographie et d'interprétation des hydrosystèmes et des écosystèmes terrestres. Élaboré par le MDDEP, cet outil vise l'intégration et l'utilisation des connaissances écologiques pour la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. Il permet d'appréhender des problématiques d'aménagement du territoire en fonction de l'échelle à laquelle ce territoire est considéré.

### Conservation

Le terme conservation est employé ici au sens de la conservation de la nature. Elle consiste en la protection des populations d'espèces animales et végétales, ainsi que la conservation de l'intégrité écologique de leurs habitats naturels ou de substitution. Son objectif est de maintenir les écosystèmes dans un bon état de conservation, et de prévenir ou de corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

### Diversité biologique ou biodiversité

Selon la LCPN, il s'agit de « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes terrestres, marins, estuariens et dulçaquicoles, ainsi qu'en des complexes écologiques dont ils font partie; ces termes comprennent aussi la diversité au sein des espèces et entre espèces de même que celle des écosystèmes ».

### Province naturelle

Premier niveau cartographique du cadre écologique de référence du Québec (Li et Ducruc 1999). On compte 20 provinces naturelles au Québec. Elles sont généralement cartographiées au 1:1 000 000. Les provinces naturelles portent un nom mais elles sont aussi désignées par une lettre. Ainsi, la province naturelle des Laurentides centrales est désignée comme la province naturelle D.

### Région naturelle

Subdivision des provinces naturelles. Il s'agit du deuxième niveau de perception du cadre écologique de référence du Québec. On compte 92 régions naturelles au Québec. Elles sont généralement cartographiées au 1:500 000.

### Représentativité

Le fait d'illustrer fidèlement toute la variété biologique d'un milieu, ou du moins d'en donner un bon aperçu. Les réseaux d'aires protégées doivent contenir des échantillons témoins de l'ensemble des écosystèmes existants (UICN, 2002).

### Réserve de biodiversité

Une aire constituée en vue de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées, les aires constituées afin de préserver un monument naturel, une formation physique ou un groupe de telles formations, et celles constituées en vue d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec.

Ce statut permanent de protection est attribué, après consultation du public prévue à la LCPN, à un territoire protégé auparavant par le statut de réserve de biodiversité projetée.

Les activités industrielles (exploitations forestière, énergétique ou minière) y sont alors interdites. Ce statut de protection permet, notamment en fonction des enjeux écologiques du territoire, la réalisation d'activités récréatives comme la villégiature, la chasse, la pêche, la randonnée et le canoë-kayak.

### Réserve de biodiversité projetée

Statut de protection donné à un territoire créé en vertu de la LCPN, qui permet de protéger légalement un territoire durant une période de quatre ans renouvelable au besoin. Durant cette période, le MDDEP réalise toutes les études et les étapes nécessaires à l'attribution d'un statut de protection permanent au territoire, y compris de procéder à une consultation publique.

<sup>1</sup> Version simplifiée de la définition officielle de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q. c. C-61.01).

<sup>2</sup> À cette liste il faut ajouter les statuts de conservation provisoires suivants : réserve aquatique projetée, réserve de biodiversité projetée, réserve écologique projetée et paysage humanisé projeté.

<sup>3</sup> Pour plus d'information, consulter : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>.

## Table des matières

Sigles et acronymes .....	III
Définitions.....	IV
Table des matières .....	V
<b>1 Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Le réseau d'aires protégées du Québec .....	1
1.2 Le processus de création des réserves de biodiversité.....	1
1.3 La démarche participative et le processus d'audience publique régionale .....	2
1.4 La consultation à l'échelle de la Côte-Nord .....	4
1.5 Le document d'information .....	5
<b>2 Historique de la conservation et portraits globaux des aires protégées .....</b>	<b>7</b>
2.1 Hors Québec.....	7
2.2 Au Québec .....	7
<b>3 Portrait de la région administrative de la Côte-Nord.....</b>	<b>9</b>
3.1 Description du territoire et organisation territoriale.....	9
3.2 Portrait écologique.....	9
3.3 Portrait social .....	14
3.4 Portrait économique .....	15
3.5 Portrait régional des aires protégées.....	16
3.6 Analyse générale de carence du réseau d'aires protégées de la Côte-Nord .....	22
<b>4 Description des huit aires protégées projetées.....</b>	<b>29</b>
4.1 Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi .....	29
4.2 Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau.....	45
4.3 Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc .....	59
4.4 Réserve de biodiversité projetée du lac Berté.....	73
4.5 Réserve de biodiversité et réserve écologique projetées Paul-Provencher .....	89
4.6 Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate.....	103
4.7 Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout.....	117
4.8 Réserve écologique projetée de la Matamec .....	133
<b>5 Modalités générales de gestion proposées .....</b>	<b>149</b>
5.1 Statut légal.....	149
5.2 Principes de gestion.....	149
5.3 Mise en œuvre de la gestion .....	149
5.4 Information et communication .....	150
5.5 Signalisation.....	150

5.6	Surveillance et contrôle.....	150
5.7	Suivi du milieu naturel .....	150
5.8	Plan d'action.....	151
5.9	Application réglementaire.....	151
5.10	Comité de gestion pour les réserves de biodiversité.....	151
5.11	Responsabilités .....	151
5.12	Responsabilités des autres ministères.....	151
5.13	Le régime d'activités expliqué .....	152
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>157</b>
	<b>Références .....</b>	<b>159</b>
	Annexe 1 : Régime des activités.....	161
	§ 1. Introduction.....	161
	§ 2. Interdictions, autorisations préalables et autres conditions d'exercice de certaines activités dans la réserve de biodiversité.....	161
	§2.1 Protection des ressources et du milieu naturel.....	161
	§2.2 Règles de conduite des usagers.....	162
	§2.3 Activités diverses sujettes à autorisation .....	163
	§2.4 Exemptions d'autorisation.....	164

## Liste des figures

1.	Étapes de constitution d'une réserve de biodiversité.....	3
2.	Huit réserves projetées visées par la présente audience .....	4
3.	Provinces géologiques du bouclier canadien.....	10
4.	Cadre écologique de référence pour la région administrative de la Côte-Nord.....	11
5.	Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord avant 2002.....	16
6.	Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord en 2003 .....	17
7.	Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord en 2005 .....	18
8.	Le réseau actuel d'aires protégées de la Côte-Nord .....	20
9.	Le réseau actuel et les huit aires protégées de la Côte-Nord visées par la présente audience .....	22
10.	Carences en représentativité physique du réseau de la Côte-Nord .....	23
11.	Carences en forêts productives .....	24
12.	Carences en vieilles forêts.....	25
13.	Carences dans la protection du caribou forestier .....	26
14.	Concept de bassin versant minimal .....	27
15.	Connectivité du réseau de la Côte-Nord.....	27
16.	Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation.....	30
17.	Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : cadre écologique de référence et localisation des sères physiographiques.....	31
18.	Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : sère physiographique du secteur du lac Matonipi.....	33
19.	Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : sère physiographique du secteur du lac Plétipi .....	34
20.	Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : bassins versants des rivières aux Outardes et Matonipi .....	35
21.	Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : réseau hydrographique.....	36



22. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : végétation .....	37
23. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : utilisation.....	39
24. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : analyse des bassins versants minimaux.....	41
25. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : analyse des percées visuelles.....	42
26. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : proposition d'agrandissement.....	43
27. Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi : considération de connectivité .....	44
28. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation.....	46
29. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : cadre écologique de référence et localisation de la sère physiographique secteur nord.....	47
30. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : sère physiographique du secteur nord de la rivière de la Racine de Bouleau secteur sud .....	49
31. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine-de-Bouleau : sère physiographique du secteur nord de la rivière de la Racine-de-Bouleau .....	50
32. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : bassins versants .....	51
33. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : réseau hydrographique .....	52
34. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : végétation.....	53
35. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : utilisation .....	54
36. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : proposition d'agrandissement.....	56
37. Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau : considération de connectivité.....	57
38. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc telles que présentées au plan sommaire de conservation.....	60
39. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : cadre écologique de référence et localisation des sères physiographiques.....	61
40. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : sère physiographique du secteur nord du lac Ménistouc.....	63
41. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : sère physiographique du secteur sud du lac Ménistouc .....	64
42. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : bassins versants.....	65
43. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : réseau hydrographique .....	66
44. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : végétation .....	67
45. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : utilisation .....	68
46. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : proposition d'agrandissement .....	70
47. Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc : considération de connectivité .....	71
48. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Berté telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation .....	74
49. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : cadre écologique de référence et localisation des sères physiographiques .....	75
50. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : sère physiographique du secteur nord du lac Berté .....	77
51. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : sère physiographique du secteur sud du lac Berté.....	78
52. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : dépôts de surface .....	79
53. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : bassins versants de la rivière Lemay .....	80
54. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : réseau hydrographique .....	80
55. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : végétation.....	81
56. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : utilisation.....	82
57. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : analyse des bassins versants minimaux .....	84
58. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : analyse des percées visuelles .....	85

59. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : proposition d'agrandissement.....	86
60. Réserve de biodiversité projetée du lac Berté : considération de connectivité.....	87
61. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation.....	90
62. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : cadre écologique de référence et localisation de la sère physiographique.....	92
63. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : sère physiographique .....	93
64. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : dépôts de surface .....	94
65. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : bassins versants de la rivière Caribou.....	95
66. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : réseau hydrographique.....	96
67. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : végétation .....	97
68. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : utilisation.....	98
69. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : proposition d'ajustements de limites.....	100
70. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : considération de connectivité .....	101
71. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation.....	104
72. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : cadre écologique de référence et localisation de la sère physiographique ....	105
73. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : sère physiographique du secteur nord du Brûlis du lac Frégate .....	107
74. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : dépôts de surface .....	108
75. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : bassins versants des rivières Boucher et Bersimis .....	109
76. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : réseau hydrographique.....	110
77. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : végétation .....	111
78. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : utilisation .....	112
79. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : proposition d'agrandissement .....	114
80. Réserve de biodiversité projetée du Brûlis du lac Frégate : considération de connectivité .....	115
81. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout telles qu'elles sont présentées au plan sommaire de conservation .....	118
82. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : cadre écologique de référence et localisation de la sère physiographique .....	119
83. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : sère physiographique .....	121
84. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : dépôts de surface .....	122
85. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : bassin versant de la rivière Godbout.....	123
86. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : réseau hydrographique .....	123
87. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : végétation.....	124
88. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : utilisation .....	125
89. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : proposition originale de l'aire protégée.....	127
90. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : analyse des bassins versants minimaux .....	128
91. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : analyse des percées visuelles .....	129
92. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : proposition d'agrandissement.....	130
93. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : considération de connectivité.....	131
94. Localisations et limites de la réserve écologique projetée de la Matamec .....	134
95. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : limites de la réserve de biodiversité proposée .....	135
96. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : cadre écologique de référence et localisation des sères physiographiques.....	137
97. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : sère physiographique du secteur nord .....	139

98. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : sère physiographique du secteur sud .....	140
99. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : dépôts de surface .....	141
100. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : bassins versants de la rivière Matamec .....	142
101. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : réseau hydrographique.....	143
102. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : végétation .....	145
103. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : utilisation .....	146
104. Réserve de biodiversité projetée de la Matamec : considération de connectivité .....	148

### Liste des tableaux

1. Organisation administrative et territoriale .....	9
2. Le réseau actuel d'aires protégées de la Côte-Nord .....	19
3. Aires protégées ayant un statut permanent de protection .....	19
4. Aires protégées ayant un statut projeté de protection .....	21



# 1 Introduction

## 1.1 Le réseau d'aires protégées du Québec

En juin 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à constituer un réseau d'aires protégées qui couvrirait au moins 8 % de son territoire, tout en étant représentatif de la diversité biologique de la province. Pour ce faire, le ministre de l'Environnement a été mandaté pour coordonner le plan d'action stratégique sur les aires protégées (PASAP), en collaboration avec le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Afin de s'assurer de répondre aux trois principales orientations du PASAP, le ministère de l'Environnement s'est alors fixé des objectifs qui ont permis de faire progresser les aires protégées sur le territoire dont les principaux sont les suivants :

- Atteindre une superficie de l'ordre de 8 % de chacune des provinces naturelles.
- Protéger un échantillon représentatif de tous les écosystèmes du Québec.
- Obtenir une distribution spatiale équilibrée.
- S'assurer d'avoir au moins une grande aire protégée par région naturelle et une grande rivière par province naturelle.
- Viser l'intégrité écologique de l'aire protégée retenue.
- Augmenter, si possible, la superficie des petites aires protégées.
- Inviter la population et les parties prenantes concernées à participer au processus d'implantation et de création du réseau d'aires protégées.

Ce plan d'action a permis d'atteindre l'objectif de superficie au printemps 2009 lorsque 8,14 % du territoire du Québec fut réservé à des fins de protection. Ce pourcentage correspond à la présence d'aires protégées d'une superficie totale de 135 636,67 km<sup>2</sup>. En 2002, la superficie des aires protégées était de 48 060,85 km<sup>2</sup>, soit 2,88 % du territoire. Il y a donc eu un gain net de 87 575,82 km<sup>2</sup>, soit 5,25 %, durant cette période de 7 ans, et ce, malgré le fait qu'en 2007, lors de la publication du Registre des aires protégées, le Québec a dû retrancher 1,90 % des 2,88 % de sa superficie en aires protégées enregistrées en 2002.

Le 20 avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques qui encadreront d'ici 2015 la réalisation du réseau d'aires protégées visant la protection de 12 % du territoire québécois pour un total d'environ 200 000 km<sup>2</sup> d'aires protégées. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des décisions prises à Nagoya en octobre 2010, soit d'augmenter respectivement à 10 % et à 17 % d'ici 2020 la superficie des zones marines et terrestres protégées.

En date de juin 2011, le réseau québécois d'aires protégées couvre 8,35 % du territoire du Québec ce qui implique que 61 000 km<sup>2</sup> additionnels devront être protégés pour rencontrer l'objectif de 12 %. Ces ajouts au réseau d'aires protégées permettront d'améliorer l'ampleur et la qualité du réseau en créant de nouvelles aires protégées et en agrandissant certaines qui sont existantes.

Ainsi les propositions d'agrandissements et l'attribution prochaine d'un statut permanent pour les huit aires protégées sujettes à la présente consultation s'inscrivent dans le cadre de ces orientations stratégiques. Certaines de ces orientations s'appliquent au territoire visé par ces huit aires protégées et les ajustements de limites ont été déterminés notamment en s'appuyant sur ces orientations.

Par exemple, une des orientations stratégiques qui concerne les propositions de limites permanentes pour les huit aires protégées est de compléter la représentativité du réseau actuel d'aires protégées par l'ajout des éléments rares et communs de la biodiversité moins bien représentés dans l'actuel réseau. Les actions découlant de ces orientations ont été modulées en quatre zones et les aires protégées traitées dans le présent document se situent dans la zone centre. Dans cette zone, l'objectif est de protéger 12 % du territoire en complétant d'abord la représentativité du réseau par l'ajout d'aires strictes de conservation (catégories I à III de l'UICN) afin de combler les carences identifiées au Portrait (vieilles forêts, espèces menacées et vulnérables, etc.) et d'améliorer ensuite l'efficacité du réseau par l'ajout d'aires de catégories IV à VI.

Une autre orientation qui s'applique ici concerne la consolidation du réseau d'aires protégées et vise la protection des noyaux de conservation permettant d'assurer la sauvegarde d'espèces sensibles à l'activité humaine, en maintenant ou en améliorant la connectivité entre les aires protégées et en protégeant des écosystèmes et des espèces menacés de disparition en raison des activités humaines.

## 1.2 Le processus de création des réserves de biodiversité

Le statut de réserve de biodiversité vise la protection d'éléments représentatifs de la biodiversité des différentes régions naturelles du Québec. Pour qu'un réseau d'aires protégées soit efficace dans la conservation de la biodiversité, il doit assurer non seulement la protection des éléments rares, uniques et exceptionnels, mais aussi la protection des éléments représentatifs et communs qui définissent la biodiversité du territoire (Noss, 1995). Le principe de la représentativité vise à créer un réseau qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystèmes qui caractérisent le territoire à une échelle de

perception définie. La représentativité de la biodiversité a d'abord été mesurée à l'aide de critères permanents qui définissent les écosystèmes avec l'utilisation du Cadre écologique de référence (CER) du Québec.

Le CER est un outil de cartographie et de classification écologique du territoire qui délimite les grands écosystèmes en cartographiant ces entités naturelles selon plusieurs niveaux de perception. La cartographie permet de distinguer les écosystèmes sur la base des éléments permanents du territoire, tels que la géologie, les reliefs et les sols (Gerardin et autres, 2002). Ces éléments déterminent la nature des grands écosystèmes. En effet, dans un contexte climatique donné, la base physique d'un territoire permet d'établir les formes de vie (végétale et animale) qui lui sont potentiellement associées.

Ainsi, selon le niveau de perception retenu, on souhaite capter toute la diversité des unités écologiques. On pose alors l'hypothèse selon laquelle toutes les formes de vie qui leur sont associées sont aussi incluses. Cette approche, dite « du filtre brut », permet théoriquement de couvrir la majeure partie de la biodiversité du Québec. Le CER divise le territoire en 20 provinces naturelles (premier niveau de perception du territoire). Ces provinces naturelles ont servi de base à l'analyse de la représentativité du réseau d'aires protégées. Cette analyse de la représentativité des variables permanentes du territoire a été complétée par plusieurs autres, dont celle dite « du filtre fin ». Cette dernière vise à déterminer les éléments rares tels que la présence d'espèces menacées ou vulnérables de la flore ou de la faune – le caribou forestier par exemple – ou des éléments physiques particuliers. La complémentarité des deux approches – filtres fin et filtre brut – optimise le degré de représentativité écologique des territoires choisis. Les notions de conservation des massifs de vieilles forêts ont aussi été intégrées lors du processus de sélection des aires protégées, dans les provinces naturelles soumises à l'exploitation forestière, afin qu'elles puissent contribuer à résoudre cet enjeu écologique en milieu forestier.

En 2011, les portraits régionaux de la représentativité du réseau d'aires protégées ont été réalisés et ils reposent sur les meilleures connaissances écologiques disponibles sur l'ensemble du territoire. La contribution des aires protégées à la protection des écosystèmes et des espèces est mesurée au moyen du croisement de différentes approches de caractérisation écologique des écosystèmes et des espèces. Ainsi, les analyses de représentativité sont réalisées à partir de la caractérisation des types de milieux physique, aquatique et marin, des types de couvert, de la végétation potentielle, des zones de végétation, des domaines bioclimatiques, des vieilles forêts, de la productivité forestière et des espèces menacées ou vulnérables. Ces analyses permettent de dégager les gains réalisés en matière de représentativité de la biodiversité du réseau pendant la période 2002-2009 et de déterminer, le cas échéant, les carences encore existantes (Brassard et autres, 2009).

### 1.3 La démarche participative et le processus d'audience publique régionale

Le gain rapide en aires protégées lors de la période 2002-2009 a été rendu possible, entre autres, grâce à la création de nombreuses réserves de biodiversité et de réserves aquatiques projetées. Ce statut provisoire alloue une période de quatre ans pouvant être prolongée au besoin afin de réaliser les différentes étapes menant au statut permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique. Cette période permet notamment d'acquérir davantage de connaissances écologiques sur le territoire et de consulter la population de façon à proposer des aires protégées dont la configuration permanente et le mode de gestion conviennent aux objectifs de conservation et aux besoins et intérêts des communautés.

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit qu'une consultation publique doit être tenue avant que ne soit octroyé un statut permanent à une réserve de biodiversité projetée ou à une réserve aquatique projetée (L.R.Q., c. C-61.01, art. 39). Ainsi, depuis 2003, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu sept audiences publiques sur dix-neuf réserves de biodiversité et réserves aquatiques projetées dans trois régions administratives du Québec, soit la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans plusieurs de leurs rapports, les commissions d'enquête du BAPE ont constaté que les populations locales et les communautés autochtones ne s'étaient pas senties parties prenantes tout au long du processus d'identification et de constitution des territoires devenus aires protégées. Afin de pallier à cette lacune, le Ministère a amélioré, en 2010, sa démarche participative en amont de l'audience publique. Cette démarche améliorée a consisté en des ateliers préparatoires à l'audience publique auxquels les principaux acteurs régionaux et les communautés autochtones concernées ont été convoqués. Cette démarche a été entreprise dans les trois mêmes régions administratives.

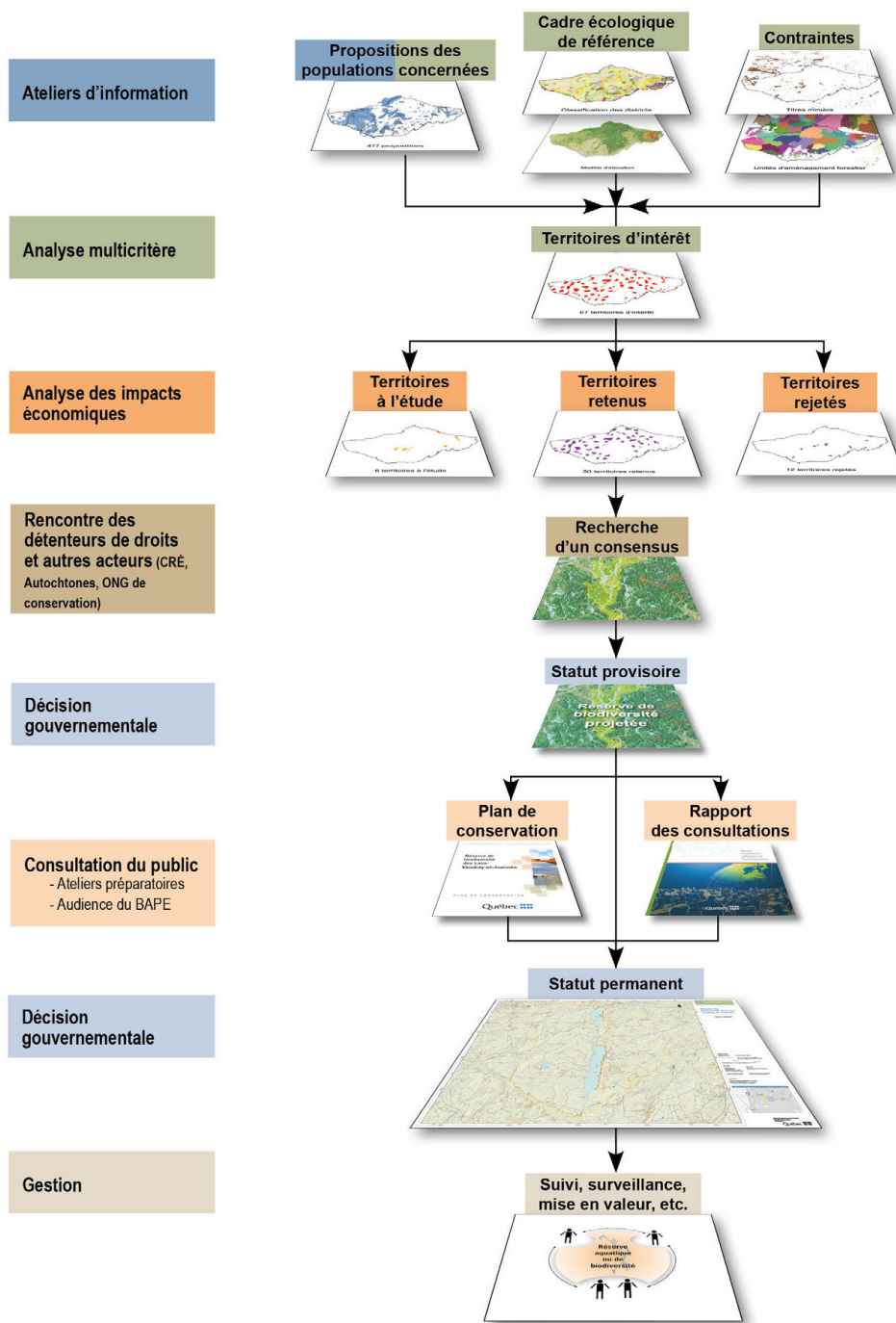
En outre, contrairement à ce qui a été réalisé par le passé, les audiences publiques seront désormais tenues à l'échelle régionale. Cette approche permettra, tant aux acteurs régionaux et aux communautés autochtones, aux ministères et organismes concernés qu'à la commission d'enquête, d'avoir un portrait régional plus juste du réseau des aires protégées.

En 2010, près de 50% (65 122 km<sup>2</sup>) de la superficie du réseau d'aires protégées est composée de réserves de biodiversité projetées (76 territoires) et de réserves aquatiques projetées (8 territoires). Concernant la majorité de ceux-ci (71 sur 84), les consultations publiques préalables à l'attribution des statuts permanents de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique n'ont pas encore été réalisées. Un des objectifs du prochain plan d'action stratégique sur les aires protégées 2011-2015 (PASAP2) vise donc à consolider

le réseau existant en attribuant des statuts permanents aux aires protégées projetées. Pour ce faire, des audiences publiques régionales seront réalisées dans chaque région administrative du Québec de façon à consulter la population pour l'ensemble du réseau d'aires protégées d'une région. Ce mode de consultation régionale permettra d'une part d'analyser chaque proposition de réserve de biodiversité permanente dans son contexte régional et, d'autre part,

de réaliser l'étape de la consultation pour l'ensemble des réserves aquatiques et de biodiversité projetées d'une région et, éventuellement, de compléter l'attribution des statuts permanents pour toute la région administrative. La figure 1 présente les différentes étapes de création d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique.

Figure 1. Étapes de constitution d'une réserve de biodiversité



### 1.4 La consultation à l'échelle de la Côte-Nord

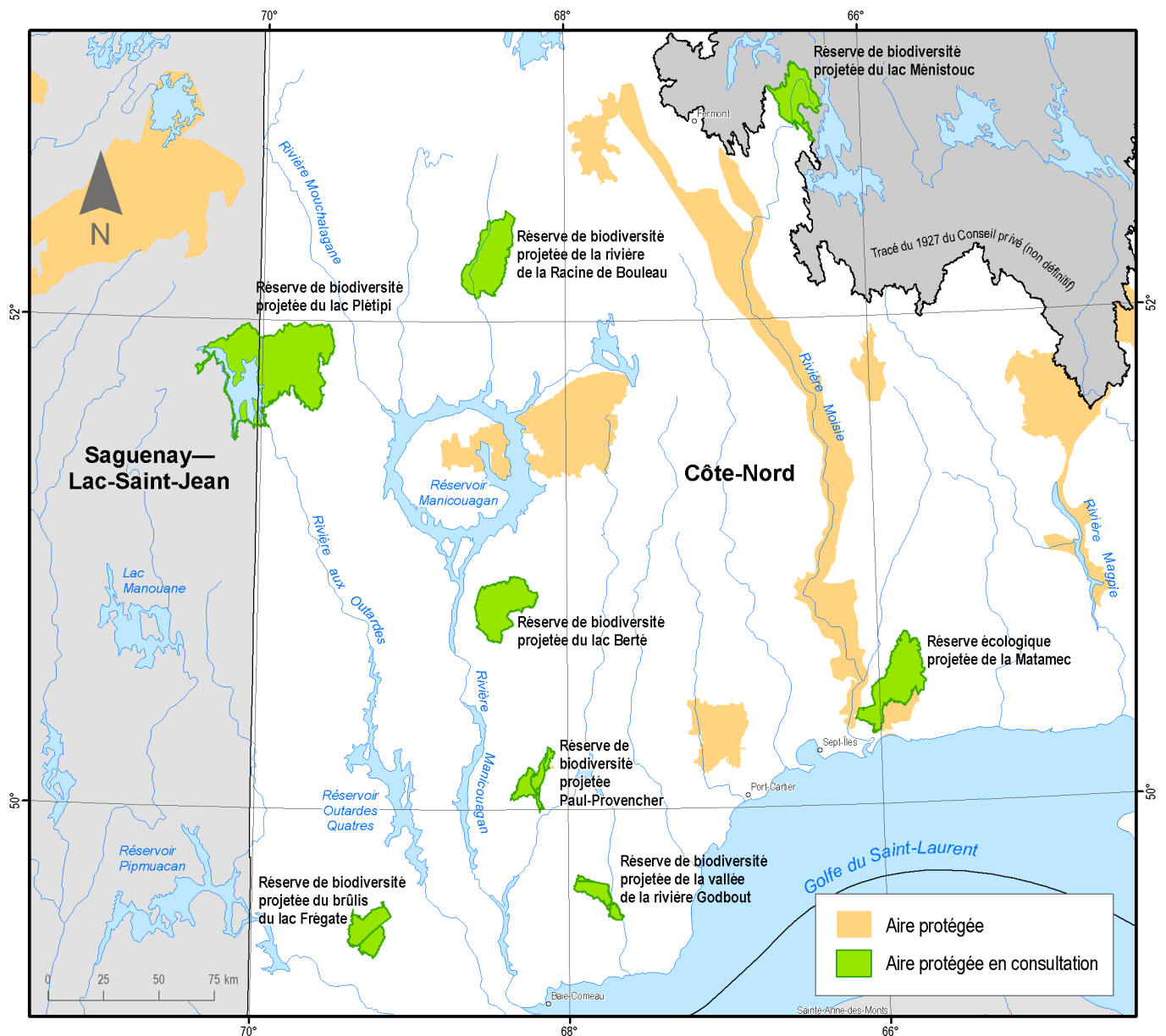
La Côte-Nord ayant été la première région où des réserves de biodiversité et aquatiques ont été créées suite à l'application du PA-SAP, c'est aussi cette région qui a été choisie pour procéder à la première audience publique sur l'environnement du BAPE portant sur l'attribution du statut permanent de protection pour plusieurs réserves de biodiversité dans un contexte régional. Ainsi, l'audience publique pour laquelle a été rédigé ce document porte sur les huit aires protégées projetées de la Côte-Nord qui n'ont pas encore fait l'objet d'une consultation du public. Plus spécifiquement, le présent document d'information traite de l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour les réserves de biodiversité

projetées du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau, du lac Ménistouc, du lac Berté, Paul-Provencher, du brûlis du lac Frégate, de la vallée de la rivière Godbout et la réserve écologique projetée de la Matamec (figure 2).

Ces huit aires protégées sont un bel exemple de la diversité et de la richesse naturelle de cette région qu'il est important de préserver pour les générations actuelles et futures.

Ces aires protégées ont déjà fait l'objet de consultations des différents ministères et des ateliers ont été réalisés avec les principaux acteurs régionaux concernés par la création d'aires protégées : CRÉ, MRC, OBV, industriels miniers et forestiers, pourvoyeurs, villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, etc. Ces ateliers ont permis de cerner

Figure 2. Huit réserves projetées visées par la présente audience





les différents enjeux reliés à la création du réseau d'aires protégées de la Côte-Nord et ont permis aux intervenants de partager leurs préoccupations et commentaires. Le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires » présente les résultats de ces ateliers préparatoires et résume les positions des différents intervenants régionaux quant au réseau d'aires protégées de la Côte-Nord et quant aux propositions de huit réserves de biodiversité permanentes. L'audience publique complètera le processus de consultation en permettant à tout citoyen qui le désire de se prononcer sur le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord et sur l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité pour huit aires protégées projetées.

### 1.5 Le document d'information

Le MDDEP présente dans ce document d'information un portrait écologique et social des huit territoires pour lesquels il propose des stratégies de protection, de conservation et de gestion. Le portrait écologique et humain est le fruit d'une synthèse bibliographique, d'inventaires écologiques préliminaires et de rencontres avec les intervenants locaux et régionaux. Cette approche a permis de proposer des améliorations sur le plan de la configuration des aires protégées, d'identifier des enjeux relatifs à la conservation de la diversité

biologique et de proposer des modes de gestion afin d'atteindre ces objectifs. Pour chacune d'entre elles, il présente des informations sur sa localisation et ses caractéristiques écologiques (milieu physique, végétation, faune, etc.), décrit brièvement le contexte socio-économique dans lequel cette aire protégée s'insère et propose les enjeux de conservation et de gestion à inscrire dans le plan de conservation afférent à chaque territoire.

L'objectif premier du document de consultation est de fournir l'information nécessaire afin de mettre au point le processus de consultation préalable à l'attribution du statut de protection permanent pour les huit aires protégées projetées. Selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01), ces territoires ont actuellement un statut de protection légal qui exclut les activités industrielles (exploitations forestière, hydroélectrique et minière, gazière ou pétrolière et explorations minière, gazière ou pétrolière et recherche de saumure, etc.). Les activités récréatives telles que la chasse, la pêche, le piégeage, la randonnée, etc. y sont permises si elles ne contreviennent pas à l'objectif de conservation de la biodiversité de ces territoires. Les modalités de pratique de ces diverses activités sont traitées dans le document et sont présentées suivant une analyse de compatibilité avec les objectifs de conservation de la diversité biologique des territoires.

